

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Rabastens (Tarn) certifie que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué en séance publique ordinaire le 07 juillet 2016 à 19h00.

Rabastens, le 07/06/2016
Le Maire,

Séance du 07 juillet 2016

Présents :

Pierre VERDIER - Danièle BOROT - Christian LE GRAND - Paul BOZZO - Bernard MONTLIVIER - Ludivine PAYA DELMON - Cécile DERREVEAUX - Jean-Guy LECLAIR - Daniel BARRAQUE - Vanessa PELLERIN - Marie-Martine MANIAGO - Jacqueline FELZINES - Marie MONNIER - Marie-Pierre ROBERT - Philippe PASCUAL - Séverine AHLSELL DE TOULZA - Aude CAPELLI - Jean-François CARIVEN - Jean-Paul RUFFIO - Bernard MONTFRAIS - Françoise CATHALA - Annie VIGNERAC - Albert BRAS - Christian TABOURIN

Représenté(s) :

Monsieur Alain BREST ayant donné procuration à Annie VIGNERAC
Monsieur Jean-François COZZOLINO ayant donné procuration à Danièle BOROT
Madame Sarah CAMPREDON ayant donné procuration à Pierre VERDIER
Madame Stéphanie SARRADE ayant donné procuration à Christian TABOURIN

Excusé: Erick ESPEL

Madame Cécile DERREVEAUX est nommée secrétaire de séance

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation du procès-verbal du 13/06/2016

1- Camping les Auzerals – Attribution de la Délégation de Service Public (DSP)

2- Finances

2.1- Attribution de subventions aux associations

2.2- Décisions modificatives

2.3- Séjours vacances CLSH

2.4- Tarifs Visites nocturnes de la ville

2.5- Subvention OGEC

2.6- Subvention 2016 CCAS

3- Convention MJC

4- Réfugiés : Convention de mise à disposition de locaux municipaux

5- Point sur le déménagement

6- Point sur le Conseil Municipal Jeunes

7- Point sur l'intercommunalité

8- Point sur le CCAS

Questions diverses

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13/06/2016

Vote : unanimité

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter deux questions à l'ordre du jour :

Camping des Auzerals : validation du règlement intérieur Saison 2016

Ressources humaines : modification des critères du règlement interne d'avancement de grade

Vote : unanimité

1- Camping les Auzerals – Attribution de la Délégation de Service Public (DSP)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Ludivine PAYA DELMON qui rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 17/12/2015, le conseil municipal avait autorisé Monsieur le Maire à lancer la consultation pour la Délégation de Service Public sur le Camping les Auzerals.

Le candidat sélectionné n'ayant pu prendre ses fonctions à la date souhaitée, le conseil a autorisé par délibération du 03/05/2016 Monsieur le Maire à relancer cette DSP pour une prise d'effet au 01/10/2016.

Il s'agit à présent de valider la proposition de la commission DSP du 21/06/2016 pour attribuer cette DSP à Monsieur BOHATIER Gilles pour une prise d'effet au 01/10/2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte **à l'unanimité** d'attribuer la DSP à Monsieur BOHATIER Gilles.

2- Finances

2.1- Attribution de subventions aux associations

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Paul BOZZO qui indique que sur proposition des commissions vie quotidienne du 05/07/2016 et finances du 06/07/2016, il y a lieu de verser les subventions 2016 aux organismes et associations suivants :

Les amis de vertus : 150 €

Judo Club Rabastinois : 1 150 €

Espoir pour Phu San : 150 €

Société de Chasse de Rabastens: 100 €

Association Accueil des réfugiés dans le Rabastinois : 150 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, **à l'unanimité**, le versement des subventions tel que présenté par Monsieur le Maire.

2.2- Décisions modificatives

Décision modificative n°1

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard MONTLIVIER qui indique à l'assemblée que la notification accordant un montant de 204 893 € au titre de la DETR pour l'aménagement et les travaux de mise en accessibilité de la Mairie, permet d'effectuer les inscriptions budgétaires suivantes :

R- compte 1321 « subv d'équipement », opération 466 « travaux mairie » : + 204 893 €

D- compte 218 « autres immo corpo », opération 466 : + 204 893 €

Ces nouvelles inscriptions permettront notamment l'acquisition de mobilier et matériel informatique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte **à l'unanimité** les inscriptions budgétaires telles que présentées par Monsieur le Maire.

Décision modificative n°2

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard MONTLIVIER qui indique à l'assemblée que l'entretien de terrains sportifs nécessite l'acquisition de matériel (rouleau pour aérateur). Pour ce faire, les virements de crédits suivants s'imposent :

Compte 23 « immo en cours », opération 501 « Sport » : - 800 €

Compte 2158 « matériel technique », opération 505 « matériel service technique » : + 800 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte **à l'unanimité** les inscriptions budgétaires telles que présentées par Monsieur le Maire.

2.3- Séjours vacances CLSH

Madame Danièle BOROT indique à l'assemblée qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à approuver les tarifs correspondants à appliquer aux familles ainsi qu'il suit (avis favorable de la commission vie quotidienne des 07/06/2016 et 05/07/2016 et des finances des 08/06/2016 et 06/07/2016):

Séjour élémentaire au Grau d'Agde

Rabastens, Couffouleux et Grazac		hors Rabastens, Couffouleux et Grazac	
Tranches de revenus	Prix du séjour	Supplément	Prix du séjour
QF de 0 à 500 €	75,00 €	25,00 €	100,00 €
QF de 501 à 699 €	105,00 €	25,00 €	130,00 €
QF de 700 à 899 €	135,00 €	25,00 €	160,00 €
QF de 900 à 1099 €	165,00 €	25,00 €	190,00 €
QF >1100 €	200,00 €	25,00 €	225,00 €

Séjour maternelle à Saint Sardos

Rabastens, Couffouleux et Grazac	hors Rabastens, Couffouleux et Grazac
----------------------------------	---------------------------------------

Tranches de revenus	Prix de séjour	Supplément	Prix du séjour
QF de 0 à 500 €	45,00 €	15,00 €	60,00 €
QF de 501 à 699 €	63,00 €	15,00 €	78,00 €
QF de 700 à 899 €	81,00 €	15,00 €	96,00 €
QF de 900 à 1099 €	99,00 €	15,00 €	114,00 €
QF >1100 €	120,00 €	15,00 €	135,00 €

Sorties ALSH

Rabastens, Couffouleux et Grazac		hors Rabastens, Couffouleux et Grazac	
Tranches de revenus	Prix de la sortie	Supplément	Prix de la sortie
QF de 0 à 500 €	1 €	1€	2€
QF de 501 à 699 €	1.5 €	1€	2.5€
QF de 700 à 899 €	2 €	1€	3€
QF de 900 à 1099 €	2.5 €	1€	3.5€
QF >1100 €	3 €	1€	4€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise le Maire

- à valider les participations familiales des familles pour les séjours été et les sorties 2016 telles qu'elles sont présentées dans les tableaux ci-dessus et précise qu'à l'avenir le tarif des hors communes signataires du contrat jeunesse sera majoré de :

- 5 € de plus par jour et par tranche pour les séjours
- 1 € de plus par tranche pour les sorties

- à signer la convention correspondant au séjour maternelle à Saint-Sardos.

Les majorations proposées seront réglées par les familles ou par les communes dans lesquelles résident les enfants si celles-ci acceptent de prendre en charge le surcoût.

2.4- Tarifs visites nocturnes de la ville

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de visite nocturne de la ville à 5 € par personne (gratuit - 12 ans).

Il rappelle que trois dates ont été arrêtées pour ces visites : 20/07-27/07-03/08 de 21h30 à 23h00.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve **à l'unanimité** les tarifs tels que proposés.

2.5- Subvention OGEC : acompte 2016

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Danièle BOROT qui informe l'assemblée que dans l'attente de finaliser les termes de la convention entre la commune de Rabastens et l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique de Rabastens (OGEC), il est proposé de verser un premier acompte de 40 000 € à cet organisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve **à l'unanimité** le versement de l'acompte de 40 000 € à l'OGEC dans l'attente de la signature de la nouvelle convention.

2.6- Subvention 2016 CCAS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est proposé comme les années précédentes de verser 10 000 € au CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve **à l'unanimité** la proposition énoncée par Monsieur le Maire.

3- Convention MJC 2016-2018

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est proposé de modifier l'article 2 «conours financier» de la convention avec la MJC Rabastens/Couffouleux afin d'intégrer la participation financière et ce jusqu'au 31/12/2018 selon les termes de la convention.

Il précise que les autres termes de la convention restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve **à l'unanimité** la modification énoncée par Monsieur le Maire

4- Réfugiés : Convention de mise à disposition de locaux municipaux

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Martine MANIAGO qui indique à l'assemblée qu'il est proposé d'établir une convention entre la commune de Rabastens et l'association Accueil des Réfugiés dans le Rabastinois afin de mettre gracieusement à disposition de l'association les locaux de la MJC dans le cadre de l'alphabétisation des réfugiés.

Monsieur Christian TABOURIN approuve cette initiative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise **à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée en séance.

5- Point sur le déménagement

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'après plusieurs mois de travaux les locaux de la Mairie de Rabastens sont à présent prêts à être réintégrés par les services.

Les locaux ont été présentés à l'ensemble du personnel, le comité technique s'est également réuni le 06/07 et a reconnu que le travail de concertation a permis de prendre en compte à un détail près les besoins de chacun.

Monsieur le Maire tient à remercier l'ensemble des services et Monsieur Paul BOZZO qui s'est particulièrement investi dans le suivi et la bonne exécution du chantier de travaux.

Monsieur le Maire présente ensuite les plans du bâtiment réaménagé et invite l'ensemble du conseil et les Rabastinois à une journée portes ouvertes le dimanche 10 juillet de 9h à 13h et de 14h30 à 17h30.

Monsieur Albert BRAS souhaite savoir si l'Ecole de l'Art et des Matières a été consultée concernant les peintures de la salle des mariages.

Monsieur le Maire indique que le coût est relativement conséquent ainsi il a été décidé de préserver l'avenir mais de ne pas engager la dépense de suite afin de privilégier d'autres aménagements tels que les remises aux normes, l'accessibilité...

Monsieur Paul BOZZO indique que l'Ecole a été consultée et qu'au-delà du coût les délais étaient également très longs (8 à 12 mois de chantier).

6- Ressources humaines

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est proposé de modifier le règlement interne de progression de carrière validé par délibération du conseil municipal le 15/03/2016 et d'intégrer dans le paragraphe « Identifier les agents promus : le choix de la collectivité porte sur » le critère suivant :

L'inaccessibilité à l'avancement des grades de la catégorie C par voie d'examen professionnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte **à l'unanimité** de valider les critères d'évolution de carrière du personnel communal.

7- Validation règlement intérieur Camping des Auzerals

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est proposé de valider le règlement intérieur du Camping municipal pour la saison 2016 tel que présenté en séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le règlement tel que présenté par Monsieur le Maire.

8- Point sur le Conseil Municipal Jeunes

Madame Marie MONNIER indique que les élections du Conseil Municipal Jeunes se dérouleront en septembre. Ceux qui le souhaitent pourront rester un an de plus.
Une rencontre inter-sport sera également programmée.

9- Point sur l'intercommunalité

Monsieur le Maire indique que les communes et les communautés de communes ont à présent délibéré pour se prononcer sur le périmètre.
Il conviendra de se prononcer en septembre/octobre sur les éventuels transferts de compétence.
D'ici là les groupes de travail poursuivent la réflexion.

10- Point sur le CCAS

Madame Danièle BOROT présente les données de janvier à juin concernant les aides attribuées :

Madame Danièle BOROT poursuit en indiquant que le CCAS propose la signature d'une convention de partenariat avec l'association ACTIOM.

L'intérêt étant de faciliter et permettre au plus grand nombre d'accéder à une mutuelle. L'association ne proposera pas de contrat groupe mais des tarifs plus intéressants dès lors que cela passe par le biais de l'association.

Madame Marie-Pierre ROBERT indique que cela est ouvert à tous contrairement à la CMU

Madame Danièle BOROT précise que cette démarche n'engage pas financièrement la commune, il s'agira simplement de mettre un local à disposition de l'association pour organiser des permanences. Chacun sera libre d'adhérer ou pas à une mutuelle individuellement.

Bien que cela ne relève pas des compétences de la commune Madame Séverine Ahlsell de Toulza indique qu'elle ne s'opposera pas à cette démarche.

Monsieur Christian TABOURIN indique que cette convention est valable une année, libre ensuite de reconduire ou pas cette convention.

Le conseil se prononce favorablement sur ce projet avec **3 abstentions** : Annie VIGNERAC, Françoise CATHALA et Alain BREST.

QUESTIONS DIVERSES :

Eaux de baignade : Monsieur le Maire tient à signaler qu'il a mis en ligne sur la page facebook de la mairie des résultats d'analyse des eaux de baignade de la rivière Tarn (pour la plage de Rabastens). Tous les seuils limites de baignade étaient dépassés, toutefois Monsieur le Maire précise que ces résultats sont ceux d'avant l'arrêté portant autorisation de baignade sur une période de fortes pluies. Il tient à rassurer l'assemblée car depuis, d'autres analyses ont été pratiquées, les résultats sont bons et le SMIX Rivière Tarn veille à la bonne qualité des eaux pour toute la période d'ouverture de la plage à la baignade.

Facturation assainissement : Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la facture assainissement 2015 vient d'être envoyée. Pour des raisons techniques les délais ont été écourtés toutefois les usagers auront deux mois de plus pour régler leur facture, un courrier explicatif concernant les délais et l'augmentation du coût sera adressé dans les prochains jours à tous les administrés concernés.

FPIC 2016 : la notification concernant le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales a été adressée début juin. La Commune de Rabastens percevra pour 2016 : 105 167 € (contre 84 829 € en 2015).

Le Conseil Municipal prend fin à 20h23.

